

**Compte rendu sommaire
de la séance du conseil communautaire
du 27 juin 2025**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT, M. Christophe BONNET, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Dominique THENAULT, Mme Gabrielle BREMOND,

Ligny-le-Ribault : M. Jean-Marie THEFFO, Mme Anne GABORIT

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice de RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Philippe de DREUZY

POUVOIRS : Mme Anne REAU à M. Jean-Paul ROCHE, M. Jean-Noël MOINE à Mme Katia BAILLY, M. Stéphane CHOUIN à M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Nicole BOILEAU à Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY à Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Katia BAILLY

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 mai 2025.

1 - FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1 Adoption du compte de gestion 2024 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donne quitus au comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (Clôture et transfert SMETABA – arrêté interdépartemental du 07/11/24)	Résultat de clôture 2024
Investissement	510 397,31 €		-700 209,36 €	28 429,36 €	- 161 382,69 €
Fonctionnement	2 530 822,49 €	1 330 822,49 €	1 270 408,46 €	10 801,21 €	2 481 209,67 €
TOTAL	3 041 219,80 €	1 330 822,49 €	570 199,10 €	39 230,57 €	2 319 826,98 €

1.2 Adoption du compte administratif 2024 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER , hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal

pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	5 776 825,13 €	2 789 076,30 €	- 700 209,36 €
Recettes d'investissement	5 776 825,13 €	2 088 866,94 €	
Dépenses de fonctionnement	11 829 063,07 €	9 182 122,77 €	1 270 408,46 €
Recettes de fonctionnement	11 829 063,07 €	10 452 531,23 €	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 705 634,44 €

Recettes d'investissement : 574 429,38 €

1.3 Affectation du résultat 2024 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de l'exercice 2024 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 2 481 209,67 €
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 1068 de la section d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 281 209,67 € ;
 - Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 1 200 000 €.
- Section d'investissement : déficit de 161 382,69 €

Le déficit d'investissement de 161 382,69 € est repris en dépenses au compte 002 « Résultat d'investissement reporté ».

1.4 Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses sur le budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER sur le budget principal la reprise de la provision pour créances douteuses d'un montant de 254,53 € conformément à l'état de provisionnement des créances transmis par le comptable public le 20/02/2025.

1.5 Modification n°8 - AP/CP pour l'élaboration d'un PLU intercommunal

Vote favorable à l'unanimité pour :

MODIFIER l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) comme suit :

Numéro AP	Libellé	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	Montant AP
P201702	Elaboration d'un PLU intercommunal	10 056,00 €	80 786,56 €	43 759,50 €	25 011,00 €	18 025,48 €	16 092,06 €	128 500,00 €	322 230,60 €

1.6 Vote du budget supplémentaire 2025 : budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	10 618 625,00 €	Recettes fonctionnement :	10 618 625,00 €
Dépenses investissement :	2 775 993,96 €	Recettes investissement :	2 775 993,96 €

1.7 Durée d'amortissement des biens – natures 21612 et 21622 (nomenclature M57)

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER pour tous les budgets relevant de la nomenclature M57 l'ajout de la durée d'amortissement pour ces 2 comptes relatifs aux dépenses ultérieures immobilisées des biens historiques et culturels conformément au tableau suivant :

CATEGORIE	NATURE et leur subdivision le cas échéant	DURÉE
Biens historiques et culturels immobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »	21612	30 ans
Biens historiques et culturels mobiliers « Dépenses ultérieures immobilisées »	21622	10 ans

Il convient de préciser que toutes les autres modalités de la délibération 2023-07-113 votée le 10 octobre 2023 restent inchangées.

1.8 Admission en non-valeur - budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour :

PRONONCER l'admission en non-valeur du titre proposé pour un montant de 21,12 € étant entendu que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la demande d'admission adressée par Madame le Comptable public.

1.9 Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	109 495,83 €		182 642,00 €	292 137,83 €
Fonctionnement	1 375,20 €		0,72 €	1 375,92 €
TOTAL	110 871,03 €		182 642,72 €	293 513,75 €

1.10 Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2024 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	355 147,83 €	63 009,53 €	182 642,00 €
Recettes d'investissement	355 147,83 €	245 651,53 €	
Dépenses de fonctionnement	285 027,20 €	246 439,53 €	0,72 €
Recettes de fonctionnement	285 027,20 €	246 440,25 €	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2024.

1.11 Affectation du résultat 2024 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de clôture 2024 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 375,92 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 1 375,92 €.

- Section d'investissement : excédent de 292 137,83 €

L'excédent de 292 137,83 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.12 Vote du budget supplémentaire 2025 : budget annexe ZAE Chavannerie II

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le budget supplémentaire 2025 du budget annexe ZAE Chavannerie II de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	63 010,00 €	Recettes fonctionnement :	63 010,00 €
Dépenses investissement :	66 010,00 €	Recettes investissement :	66 010,00 €

1.13 Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au Comptable public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	11 456,44 €		2 447,96 €	13 904,40 €
Fonctionnement	33 978,31 €		2 640,38 €	36 618,69 €
TOTAL	45 434,75 €		5 088,34 €	50 523,09 €

1.14 Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	41 439,75 €	1 395,60 €	2 447,96 €
Recettes d'investissement	41 439,75 €	3 843,56 €	
Dépenses de fonctionnement	93 641,31 €	55 986,95 €	2 640,38 €
Recettes de fonctionnement	93 641,31 €	58 627,33 €	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2024.

1.15 Affectation du résultat 2024 du budget annexe SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats 2024 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 36 618,69 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 36 618,69 €.

- Section d'investissement : excédent de 13 904,40 €

L'excédent d'investissement de 13 904,40 € est repris en recettes au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

1.16 Vote du budget supplémentaire 2025 : budget annexe du SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le budget supplémentaire 2025 du budget annexe du SPANC de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	61 095,00 €	Recettes de fonctionnement :	61 095,00 €
Dépenses investissement :	4 000,00 €	Recettes d'investissement :	4 000,00 €

1.17 Ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses sur le budget SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER sur le budget du SPANC l'ajustement de la provision pour créances douteuses par la constatation d'un complément de provision d'un montant de 232,12 € et d'une reprise de provision d'un montant de 1,06 € conformément à l'état de provisionnement des créances transmis par le comptable public le 02/06/2025.

1.18 Admission en non-valeur - budget SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour :

PRONONCER l'admission en non-valeur des titres proposés pour un montant total de 491,68 € étant entendu que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65.

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la demande d'admission adressée par Madame le Comptable public.

1.19 Adoption du compte de gestion 2024 du budget annexe Office de tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le compte de gestion du Comptable public du budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et donner quitus au comptable Public pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	69 283,11 €		- 9 258,76 €	60 024,35 €
Fonctionnement	115 251,20 €		- 20 710,48 €	94 540,72 €
TOTAL	184 534,31 €		- 29 969,24 €	154 565,07 €

1.20 Adoption du compte administratif 2024 du budget annexe Office de Tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Office de tourisme pour l'exercice 2024 qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	89 990,11 €	32 975,47 €	- 9 258,76 €
Recettes d'investissement	89 990,11 €	23 716,71 €	
Dépenses de fonctionnement	245 451,20 €	173 363,87 €	- 20 710,48 €
Recettes de fonctionnement	245 451,20 €	152 653,39 €	

Aucun reste à réaliser n'est à constater en 2024.

1.21 Affectation du résultat 2024 du budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

AFFECTER les résultats de clôture 2024 du budget annexe Office du tourisme comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 94 540,72 €

Proposition d'affectation en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat antérieur reporté » de 94 540,72 €.

- Section d'investissement : excédent de 60 024,35 €

L'excédent d'investissement 60 024,35 € est repris en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

1.22 Vote du budget supplémentaire 2025 : budget annexe Office du tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER le budget supplémentaire 2025 du budget annexe Office du tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne équilibré comme suit :

Dépenses fonctionnement :	198 000,00 €	Recettes de fonctionnement :	198 000,00 €
Dépenses investissement :	34 000,00 €	Recettes investissement :	34 000,00 €

1.23 Admission en non-valeur - budget Office de tourisme

Vote favorable à l'unanimité pour :

PRONONCER l'admission en non-valeur du titre proposé pour un montant de 1 € étant entendu que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65.

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la demande d'admission adressée par Madame le Comptable public.

1.24 Signature de la convention au titre du programme Volet 2 du Département du Loiret – Plan de financement

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER le projet d'aménagement de l'espace d'activités Marignan SUD et de déploiement de 2 bornes IRVE sur le territoire de la communauté de communes dans le cadre du plan de mobilité intercommunal simplifié

AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire au dépôt de la candidature et à solliciter les subventions correspondantes auprès du Département du Loiret

S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires aux opérations dans le budget communautaire aux exercices concernés.

1.25 Attribution d'un Fonds de concours 2025 à la commune de Ligny-le-Ribault

Vote favorable à l'unanimité pour :

ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de Ligny-le-Ribault en vue de participer au financement des travaux de sécurisation des entrées du bourg RD61 à hauteur de 30 000€ soit 11 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

1.26 Attribution d'un Fonds de concours 2025 à la commune de Jouy-le-Potier

Vote favorable à l'unanimité pour :

ATTRIBUER des fonds de concours à la commune de Jouy-le-Potier en vue de participer au financement de :

- L'aménagement du circuit des étangs communaux à hauteur de 15 000€ soit 19,94 %,
- La restauration de l'orgue de l'église à hauteur de 15 000€ soit 15,75 %,

AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

1.27 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2025 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Vote favorable à l'unanimité pour :

FIXER le taux de la TEOM 2025 à 13,30 % pour l'ensemble des communes du territoire.

	Bases prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produits attendus
Ardon	2 281 542,00 €	13,30%	303 445,09 €
Jouy-le-Potier	1 548 114,00 €	13,30%	205 899,16 €
Ligny-le-Ribault	1 372 692,00 €	13,30%	182 568,04 €
La Ferté Saint-Aubin	7 270 127,00 €	13,30%	966 926,89 €
Marcilly-en-Villette	2 157 615,00 €	13,30%	286 962,80 €
Ménestreau-en-Villette	1 447 811,00 €	13,30%	192 558,86 €
Sennely	710 733,00 €	13,30%	94 527,49 €
TOTAL	16 788 634,00 €	13,30%	2 232 888,32 €

1.28 Demande de subvention Fonds vert – covoiturage blablacar daily

Vote favorable à l'unanimité pour :

AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire au dépôt de la candidature et à solliciter les subventions correspondantes

S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires aux opérations dans le budget communautaire aux exercices concernés.

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 Tableau des effectifs

Vote favorable à l'unanimité pour :

CREER 1 poste de rédacteur à temps complet

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à recruter et à signer les documents s'y rapportant

DIRE que les crédits sont inscrits en suffisance au budget prévisionnel.

3 - AMENAGEMENT

3.1 Tourisme : Evolution de la Taxe de Séjour au 1^{er} janvier 2026

Vote favorable à l'unanimité pour :

DECIDER de faire évoluer la taxe de séjour applicable sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne à compter du 1er janvier 2026, en appliquant les tarifs et taux suivants :

CATEGORIES D'HEBERGEMENTS	Tarifs applicables par personne et par nuitée C C des Portes de Sologne	Avec taxe additionnelle départementale à 10%
Palaces	4.90€	5.39€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3.60€	3.96€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2.00€	2.20€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1.20€	1.32€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages vacances 4 et 5 étoiles	1.00€	1.10€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village vacances 1 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.80€	0.88€
Terrain de camping et terrain de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60€	0.66€
Terrain de camping et terrain de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.22€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement, à l'exception des hébergements cités ci-dessus	Taux 4% (*)	tarif communal + 10% de cette part communale

(*) Pour tous les hébergements non classés ou en attente de classement, à l'exception des hébergements mentionnés dans le tableau ci-dessus, le taux applicable par personne et par nuitée serait de 4% du coût par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé par la collectivité soit 4.90€. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

3.2 Economie : Intégration d'une nouvelle voirie d'intérêt communautaire

Vote favorable à l'unanimité pour :

MODIFIER sous réserve de l'approbation des communes membres, l'intérêt communautaire en matière de développement économique afin d'y intégrer la route des Trays, située dans la zone d'activités de Mérignan sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin.

INDIQUER que cette intégration est liée à l'opération d'extension de la zone d'activités de Mérignan Sud et à l'acquisition des parcelles BL390, BO35, BP7 et BP10 par l'EPLFI pour le compte de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

AUTORISER le Président ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

3.3 Economie : Rachat des biens en portage par l'EPFLI « Foncier Cœur de France » dans le cadre du projet d'extension de la ZAE de Marcilly-en-Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

APPROUVER l'acquisition des biens immobiliers portés par l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre du projet d'extension de la Zone d'activité d'intérêt communautaire, située sur la commune de Marcilly-en-Villette, figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section/N°	Lieudit	Contenance m²
BC0011	Terres de la croix	11 995 m²
AD0542	Terres de la croix	16 848 m²
AD0544	Terres de la croix	2 339 m²
BC0016	Terres de la croix	444 m²
AD0308	Terres de la croix	8 415 m²
AD0311	Terres de la croix	1 408 m²
BC0017	Terres de la croix	820 m²
Total en m²		42 269 m²

- APPROUVER** le prix d'acquisition à 138 157,74 € HT, TVA en sus pour 2 047,26 € soit 140 205,00 € TTC, frais d'acte en sus.
- AUTORISER** le Président à signer l'acte notarié d'acquisition correspondant et tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- AUTORISER** le paiement à l'EPFLI Foncier Cœur de France des frais non intégrés au prix ci-dessus arrêté, sur production d'une facture ;
- PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires à la régularisation de cette opération (en capital, frais divers dont frais d'actes et refacturations de l'EPFLI Foncier Cœur de France le cas échéant) sont inscrits au budget.

3.4 Approbation de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Jouy-le-Potier pour le projet de colocation séniors

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADOPTER** la déclaration de projet d'intérêt général de résidence pour une colocation séniors ;
- APPROUVER** la mise en compatibilité du PLU de Jouy-le-Potier ainsi exposée ;
- DIRE** que la présente délibération, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, fera l'objet :
. d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Jouy-le-Potier pendant un mois,
. d'une mention faite dans un journal diffusé dans le département,
. d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la communauté de communes.
- DIRE** que la présente délibération produira ses effets juridiques dès lors qu'elle sera publiée et transmise aux services préfectoraux conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'urbanisme.
- DIRE** que le dossier de PLU de Jouy-le-Potier mis en compatibilité sera tenu à la disposition du public dans les bureaux de la Communauté de Commune des Portes de Sologne et à la mairie de Jouy-le-Potier (aux jours et heures habituels d'ouverture) conformément aux articles L. 153-22 et L. 133-6 du Code de l'urbanisme.

3.5 Mobilité : Approbation des conventions de partenariat entre la Communauté de Communes des Portes et la société Blablacar Daily : prestations de services et attribution d'une aide financière aux covoitureurs

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER les deux conventions de partenariat entre la CC des Portes de Sologne et la société BlaBlaCar Daily telles qu'annexées à la présente délibération ;
- AUTORISER le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.6 Approbation de la convention financière pour le soutien des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER la convention liée à la mesure spécifique « Fonds Vert - PCAET » au titre du Fonds vert 2025 ;
- AUTORISER le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

3.7 Aménagement : Adoption d'une motion contre la création d'un Etablissement Public Foncier d'Etat en Région Centre-Val de Loire

Vote favorable à l'unanimité pour :

- REFUSER la création d'un Etablissement Public foncier d'Etat sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,
- REFUSER tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du territoire en faveur d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local,
- FAIRE respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur de l'attractivité de leurs territoires avec le soutien de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
- RESPECTER le principe de libre administration des collectivités locales,
- AFFIRMER que l'EPFLI Foncier Cœur de France remplit parfaitement son rôle auprès des collectivités locales et souhaite maintenir ses actions, lesquelles sont reconnues par les opérateurs et les partenaires institutionnels.
- AFFIRMER qu'une fiscalité choisie est plus profitable aux territoires qu'une fiscalité subie
- AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

4 - SERVICES A LA POPULATION

4.1 Convention 2025 relative à l'aide au logement temporaire 2 pour la gestion d'aires des gens du voyage ALT2

L'aide pour 2025, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 19 247,49 €. Ce montant est calculé comme suit :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit 15 650,50 €,
- Un montant variable provisionnel fixé au regard du taux prévisionnel d'occupation mensuel, estimé à 3 596,99 €

Vote favorable à l'unanimité pour :

CONCLURE avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2025

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

5 - DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Rapport d'activités 2024 de la CCPS

Vote favorable à l'unanimité pour :

PRENDRE ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de communes.

6 - QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS COMMUNAUTAIRES PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 5211-10 du CGCT1

N°44/2025 : Approbation et signature du contrat CC25007 relatif à l'entretien annuel des espaces verts multisites

N°45/2025 : Action de promotion : soirée aqua le 3 avril 2025

N°46/2025 : Action de promotion : remise de lot d'entrées à l'association de parents d'élèves d'Ardon

N°47/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association de parents d'élèves de Saran Bourg

N°48/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association de parents d'élèves de l'école de la forêt à Mézières lez Cléry

N°49/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'Union pétanque argonnaise à Orléans

N°50/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'école primaire Pierre ségelle à Ménestreau en Villette

N°51/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association indépendante des parents d'élèves des Sablons

N°52/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association de parents d'élèves 123 Sologne

N°53/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'association de parents d'élèves des chêneries

N°54/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées au groupe scolaire du Morvant à Châteauneuf sur Loire

N°55/2025 : Action de promotion : remise d'un lot d'entrées à l'école élémentaire de St Hilaire St Mesmin

N°56/2025 : Lot de remerciements remis aux bénévoles de la manifestation triathlon des écoles

La Ferté Saint-Aubin, le 30 juin 2025

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

